Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Octobre 1899. No. 47.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "
N. B. Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce [illegible] les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence [illegible] de publicité, 5 Rue Daunot à Alfortville, près Paris, [illegible] a seule le Monopole et la [illegible] exclusive des annonces.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.







NOCES D'ARGENT SACERDOTALES

Nons désirons compléter aujourd'hui les quelques notes que nous donnions mercredi dernier, au sujet des noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Cherrier.

Voici la liste des membres du clergé qui prirent part à la célébration:

S. G. Mgr Langevin; Mgr Ritchot; M. le grand vicaire Dugas; M. M. les abbés: Messier, Cloutie, Béliveau, Trudel, Rousseau, Lalonde, Birmingham, (Saint-Boniface); Jolys, (Saint-Pierre); L. R. Giroux, (Sainte-Anne); Fillion (Saint-Jean-Baptiste); Jutras (Letellier) Jutras, (P. Q.); Campeau, (Saint-Alphonse); Alex. Giroux, (La Broquerie); Turcotte (Saint-Adolphe); Jubinville (Saint-Félix); Haynan et Woodcutter; RR. PP. Jésuites: Paquin, recteur, Drummond, Lebel, Tourangeau, Grenier et Blain. RR. PP. Oblats: Guillet, Baudin, O'Dwyer; R. P. Godts, Rédemptoriste; RR. PP. Trapiste: Louis, Thomas, Albert. Ajoutons à cela les religieuses de Jésus-Marie, de la Charité, et de Miséricorde.

Après les offices religieux de la veille et de la matinée, il y avait mercredi soir nouvelle réunion, pour entendre un éloquent discours du R. P. Drummond S. J., et pour la présentation d'adresses en anglais, par les paroissiens de la paroisse de l'Immaculée Conception et par les membres de la C. M. B. A; en français, par les membres de la société St-Jean-Baptiste. Toutes les adresses ont été enluminées par les RR. SS. de Jésus-Marie. Le sujet des dessins, sur parchemin et celluloïde, sont très bien choisis et très artistement exécutés. Nous sommes heureux de publier ici les deux adresses françaises, présentées, l'une, au nom du clergé, par M. l'abbé Giroux, de Ste-Anne, et l'autre, au nom de l'Ass. St-Jean-Baptiste de Winnipeg, par M. E. Béliveau, président:

TEXTE DES ADRESSES

Au Révérend Monsieur A. A Cherrrier ptre, Curé de la paroisse de l'Immaculée Conception, Winnipeg

BIEN CHER CONFRÈRE,

Il y a dans la vie des paroisses, des familles et des individus, des événements qui remuent profondément les cœurs. La circonstance qui nous réunit en ce moment est de ce nombre.

Il y a vingt cinq ans, vous receviez l'onction sainte qui vous faisait prêtre pour l'énernité; il y a vingt cinq ans, entouré de vos parents si chrétiens, que vous avez le bonheur de posséder encore auprès de vous, vous montiez à l'autel pour y offrir la victime sainte et adorable. Aujourd'hui, dans cette belle église, que votre zèle, si puissamment secondé par le concours généreux de vos bons et dévoués paroissiens, a su ériger en l'honneur de la Vierge Immaculée vous voyez le premier pasteur du diocèse, comme chef et prêtre de la famille sacerdotale, s'unir à vous pour remercier le Seigneur de vous avoir accordé l'insigne faveur de vingt cinq ans de sacerdoce, vous voyez réunis autour de vous tous ces prêtres, vos confrères, pour chanter avec vous l'hymne de la reconnaissance, au souvenir des grandes grâces qui vous ont été départies.

Aussi, à titre d'amis et de frères nous vous présentons nos félicitations et nos bons souhaits de fête, et comme souvenir de vos noces sacerdotales et témoignage de notre estime et de notre affection, nous vous offrons un calice et un ciboire avec l'inscription " In amore fraternitatis ": inscription qui exprime bien les sentiments de vos confrères à votre égard, comme cette fête témoigne aussi hautement de l'union, de l'estime et de l'affection qui existent entre tous les membres du clergé régulier et séculier de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

C'est cette union, c'est cette estime réciproque qui, après avoir fait notre force dans le passé, nous consolent des tristesses du présent et nous font espérer dans l'avenir.

Sous la direction de feu Monseigneur Taché, de si regrettée mémoire, et de son digne successeur, Monseigneur, Langevin vous avez défendu la cause sacrée de l'éducation chrétienne d'une manière sage, prudente et habile, soit à l'ancien Bureau d'Education, soit à l'Université de Manitoba, soit par vos écrits, qui n'ont pas peu contrbué à former l'opinion publique; aussi nous sommes heureux et fiers de vous dire que nous avons été d'esprit et de cœur avec vous dans cette grande et imposante question scolaire, comme nous le sommes également avec Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque, ce vaillant défenseur du dépôt sacré confié à sa sollicitude pastorale.

Pour dernier mot, laissez nous vous dire de tout cœur, nous vos frères dans le sacerdoce, nous vos amis sincères et affectionnés, "Ad Multos Annos," pour le bien des âmes, pour la gloire de Dieu pour la consolation de votre si chrétienne famille, pour le bonheur de vos paroissiens et pour votre plus grande glorification, au jour des rémunérations célestes et divines.

Les membres du clergé séculier de l'archidiocèse de St-Boniface L. R. Giroux ptre, curé de Ste. Anne.

3 octobre 1899.

Au Révérend A. A. Cherrier curé de l'Immaculée Conception.

MONSIEUR LE CURÉ,

Un concert de louanges et de félications s'élève de toutes parts à l'occasion du 50ième anniversaire de votre naissance et du 25 anniversaire de votre ordination sacerdotale.

Les membres de la société St. Jean-Baptiste de Winnipeg, dont vous êtes le digne et vénéré chapelain, veulent ajouter à ce concert leur note de vive reconnaissance et d'affection sincère.

Ce que vous êtes pour vos paroissiens, c'est-à-dire, un prêtre éclairé et zélé un père, tendre et devoué, l'homme de Dieu en un mot, vous l'avez été pour notre société. Nous sommes donc heureux de vous affirmer en ce beau jour, nos sentiments d'admiration et de fidèle vénération, ainsi que nos souhaits de prospérité et de bonheur.

Puissiez-vous continuer pendant de longues années le bien que vous n'avez cessé de faire sur cette terre du Manitoba, votre patrie d'adoption; puissiez-vous être encore au milieu de nous jusqu'à vos noces d'or et de diamant.

Veuillez agréer, vénéré et bien aimé Chapelain, ce tout petit cadeau faible marque de notre gratitude.

Les membres de la société St. Jean-Baptiste de Winnipeg.

M. l'abbé Cherrier répondit avec sa distinction et son tact ordinaires à ce concert d'éloges et de félicitations.

Une réception publique à l'église a clos cette magnifique célébration.

Nous nous sommes procurés une liste, que nous croyons complète, des cadeaux présentés à M. l'abbé Cherrier:

Riche album, avec reliure de commande, portant à l'extérieur l'inscription " Jubilé Sacerdotal, don de Mgr Langevin, O. M. I. à M. l'abbé A. A. Cherrier, " et à l'intérieur, la photographie de Sa Grandeur, avec autographe et les paroles: " Memor sit Dominus sacrificii tui, 1874–1899; " précieux calice et ciboire, avec inscription " in fraternitatis amore; " par les Messieurs prêtres, membres du clergé séculier de l'Arcidiocèse; riche ceinture en soie et satin, par la vénérable mère du curé à son fils; bréviaire par Mde Jacob Picard (née Virginie Cherrier, soeur du curé Cherrier) et famille; carillon de trois cloches coûtant $900, et bourse d'or, avec adresse artistement enluminée, par les paroissiens de l'Immacrulée Conception et un certain nombre d'amis de Winnipeg et d'ailleurs; bourse d'argent, par les citoyens de Saint-Boniface, anciens paroissiens de M. l'abbé Cherrier; encriers avec riche plateau, par l'hon sénateur Bernier; album, par Melle Anne Tierney; coupe-papier en argent, par Melle Annie Kittson; magnifique vase peint à la main, par les Soeurs de Saint-Pierre; burettes en or, par les Soeurs de Jésus-Marie, de l'Academie Ste-Marie de Winnipeg, voile de tabernacle richement peint à la main, avec frange en or, par les Soeurs Grises de l'Hôpital général de Saint-Boniface, nombreux et délicats souvenirs des SS. de Jésus-Marie de Rome N. Y. et des fidèles Compagnes de Jésus d'Edmonton; couronne d'offrandes spirituelles, par Soeur Electa (née Maria Kennedy) ancienne élève de l'Immaculée Conception; un coeur en cristal sur pied en métal, par les Sours de Saint-Jean-Baptiste; guéridon, table en onix reposant sur un riche montant en métal, par les Soeurs de J. M. de St. Boniface; canne à poignée d'or et parapluie à poignée d'argent, par la société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg; service à déjeûner en argent, par la succursale 163 de C. M. B. A., avec adresse magnifique enluminée; magnifique cartons d'autel, et jeu de clochettes en argent, pour Sanctus, par les élèves de l'Academie de l'Immaculée Conception; adresse enluminée avec un goût tout à fait exquis et bourse d'or sur plateau d'argent, par les enfants de Marie Immaculée; un riche sofa, par Madame Louise Poitte; une jolie bercense par MM. Clark & Hughes.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

LORETTE

—Mme J.-B. Brunette, mère de M. Alfred Vaudry, de Lorette, est décédée lundi, le 2 octobre, après de longues souffrances. La cause directe de sa mort a été un cancer. Elle a été inhumée mercredi matin, au cimetière de Lorette. C'est M. le curé Dufresne qui officiait. Un grand nombre de parents et d'amis ont suivi le convoi de la morte

BAIE SAINT-PAUL

—Notre paroisse est dotée d'un beau presbytère neuf. Cette maison de notre pasteur coûte $2000; elle est très jolie et M. C. Caron l'architecte peut se féliciter de son œuvre.

—Nous aurons d'ici à quelques jours la visite de sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

—M. P. Caplette vient de perdre par le feu de prairie 100 tonnes de foin. Le foin est particulièrement bien venu ici cette année.

SAINT-LÉON

—Vendredi 9 octobre, un terrible incendie a entièrement détruit notre moulin. C'est un malheur et une perte pour tous les habitants de St-Léon et des environs, qui en différents temps de l'année y apportaient leurs grains à moudre, le bois à scier et la laine à carder. Mais c'est surtout une perte douleureuse pour Vve Bergeron propriétaire du moulin. Cet incendie lui a enlevé le seul moyen qu'elle avait pour sa subsistance et celle de ses 6 enfants en bas âge. Pour répondre aux sentiments unanimes des paroissiens, le R. P. Marie-Antoine notre curé a annoncé dimanche qu'il ferait lui-même une quête dans l'intention de secourir la pauvreté où cet a cident réduit Mme Bergeron et ses enfants.

SAINT-ADOLPHE

—Jour de réjouissance, jour de fête à Saint-Adolphe dimanche dernier!

Jour de musique, de chant, d'éloquence!

... Mais disons plutôt de suite, pour couper court aux exclamations: un beau jour de dimanche, auquel il n'a rien manqué pour faire un jour de bonheur paroissial, à ce point que le soir, quand les choses reprenaient leur monotonie accoutumée, mes co-paroissiens conservaient sur leurs figures comme un rayonnement de l'éclat de la journée.

Il faut vous dire, pour commencer à expliquer l'enthousiasme sans l'effet duquel nous sommes encore, que la fanfare de Saint-Norbert nous arrivait de bonne heure dans la matinée, à l'improviste, sans crier gare! que ces messieurs n'avaient pas encore mis le pied sur notre bord de la rivière que les échos d'alentour apportaient au village le bruit d'une musique délicieuse. Et tout le monde de crier:

—V'là la bande! v'la la bande!!

En moins de temps que prendrait un sténographe pour l'écrire, les abords du bâteau étaient entourés d'une foule réjouie, buvant pour ainsi dire les ondes harmonieuses qui s'échappaient des instruments de cuivre.

Ce n'est pas tout. Notre félicité devait être grande ce jour-là, et c'est sans doute pour y mettre le comble que les messieurs Olivier l'un de Saint-Agathe, l'autre de Winnipeg, firent irruption à leur tour, suivis de près par N. J. Monette et de sa demoiselle, aussi de Sainte-Agathe. On eût dit une pieuse conspiration de musiciens et de chantres, ayant notre modeste chapelle pour objectif.

Le soleil se trouvait lui aussi en belle humeur ce matin-là, il faisait un temps à réjouir les plus moroses, de sorte que tout Saint-Adolphe était sur pied, cheminant vers l'église. Peu s'en est fallu que quelqu'un resta dehors: le petit temple était bondé, rien de moins.

A la messe, M. le curé Turcotte officiait.

Disons de suite qu'après l'évangile, le pieux et bon curé nous a donné une de ces courtes mais touchantes allocutions, qui sont comme une sorte de miroir des consciences en présence duquel chacun reconnait les principaux traits de la sienne. L'abbé Turcotte ne vise pas aux effets oratoires, il prêche avec son cœur, et captive ainsi l'attention aussi bien que les plus beaux faiseurs de phrases.

On a chanté la messe du sixième ton; le chœur, dirigé par M. Chassé, qui habite temporairement Saint-Adolphe.

M. Chassé possède une fort jolie voix, et il a de plus l'enthousiasme, l'âme d'un artiste. Aussi est-ce avec un succès complet qu'il a dirigé le chant et la musique à la messe et aux vêpres. UN PAROISSIEN.

NOTRE-DAME DE LOURDES

—Il y a quelques jours une touchante cérémonie réunissait dans l'enceinte de notre église les nombreux amis et connaissances de deux familles bien connues et bien estimées à Notre Dame de Lourdes.

M. Jean Marie Bazin épousait Melle Marie Massonat et M. Charles Joseph Arbez s'unissait à Melle Marie Bazin. Le R. P. Dom Claude Massonat, chanoine régulier de l'Immaculée Conception, curé de la petite paroisse de Saint-Claude et frère d'une des épouses donna la bénédiction matrimoniale aux deux jeunes couples. Il célébra aussi la sainte messe assisté des PP. Laurent Voisin comme diacre et Jean Garnier comme sous-diacre.

Pour les Français qui composent la presque totalité de Notre-Dame de Lourdes c'était une véritable fête de famille et de patriotisme. En effet, les conjoints et leurs parents représentaient les contrées suivantes de notre France: le Bourbonnais, le Jura, l'Ile-et-Vilaine.

Oh! oui, elle fut bien touchante cette cérémonie!

Cette couronne de prêtres entourant les jeunes époux implorent sur eux les bénédictions du Dieu de qui procède tout bien; et, dans leurs cœurs formant pour eux des souhaits bien sincères d'un bonheur saint, long et sans mélange: ces époux pieusement agenouillés au pied du saint autel: ces jeunes femmes modestes et recueillies sous la couronne d'oranger et dans la blancheur

(A suivre en 4ème page)

Le Manitoba.

Mercredi, 11 Octobre 1899

SON EXCELLENCE LE DELEGUE APOSTOLIQUE

Le Delégué Apostolique est arrivé. Nous souhaitons à Son Excellence la bienvenue la plus respectueuse et la plus filiale. C'est le représentant du pontife romain au milieu de nous. Nous devons l'entourer non seulement d'égards suprêmes, mais de toute notre affection.

"Benedictus qui venit in nomine Domini."

La réception de Son Excellence à Québec a été splendide. Le Souverain Pontife en a exprimé sa gratification par une dépêche du Cardinal Rampolla.

Concernant le Prétendu Règlement des Ecoles

Les feuilles autorisées nous ont apporté la déclaration de M. Laurier trop tard pour nous permettre d'en parler dans notre édition de la semaine dernière. Nous nous proposions de le faire aujourd'hui. Mais nous avons trouvé dans plusieurs organes de la population catholique de Québec des protestations si dignes, si émues et si catégoriques, que nous leur cédons l'espace dont nous disposons. Nous engageons nos lecteurs à en faire leur profit.

Nos citations se bornent cependant à la reproduction des articles du "Courrier du Canada," du "Trifluvien," et de quelques passages de la "Northwest Review." D'autres ont également bien parlé; nous les prions d'en recevoir nos vifs remerciements et de nous pardonner de ne pas les reproduire; l'espace nous fait défaut.

Nous n'ajouterons que quelques observations.

Il est bon de signaler l'heure choisie par M. Laurier pour faire ses déclarations.

Son Excellence le délégué apostolique était sur le point de mettre le pied sur nos rivages. Le premier ministre a voulu que le premier bruit qui frapperait l'oreille de l'envoyé de Rome en débarquant, fût une intimation de "l'intangibilité," dans la pensée du gouvernement fédéral, du règlement de 1896: règlement déclaré défectueux et insuffisant par le Saint-Siège.

M. Laurier ne pouvait, en effet, avoir en vue que ce règlement en précisant, qu'il avait réglé la question dans les six mois après son accession au pouvoir.

C'est un défi plein d'audace.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois qu'il a recours à ce manège. Et il faut avouer que cela l'a bien servi dans le passé.

La fortune le servira-t-elle toujours aussi bien?

En tout cas, nous devons opposer à ces assertions la réalité des faits.

La question scolaire n'est pas réglée; elle ne l'est ni au point de vue de la doctrine, ni au point de vue constitutionnel, ni au point de vue national.

Les déclarations très fausses et très intempestives de M. Laurier ont soulevé un émoi qui, selon toute probabilité, ira grandissant.

LA QUESTION DES ECOLES

ET SIR WILFRID LAURIER

(Du "Courrier du Canada")

Pour la première fois depuis bien longtemps, sir Wilfrid Laurier a parlé de la question des écoles dans son discours de Drummondville.

Nous empruntons à la "Patrie" les paroles qu'ils a prononcées en cette occasion:

"Les bleus prétendent avoir reçu du ciel l'art divin de gouverner; ils croient qu'ils ont la science infuse du gouvernement. J'ai toujours répété que si nous ne pouvions pas mieux gouverner qu'eux, il ne valait pas la peine d'opérer de changement. Je me suis fais fort, pendant les dernières élections, que si nous arrivions au pouvoir, en six mois nous ferions ce qu'ils n'ont pas été capables de faire en six ans.

"Vous savez qu'en 1896, une question irritante jetait le trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'état. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la représentation d'un bill appelé parateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre coté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesses a été remplie à la lettre.

"La question des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la remettre sur le tapis."

La question des écoles n'existe plus! Tel est l'oracle prononcé par sir Wilfrid, reprend le "Courrier."

Qu'est-ce à dire? La minorité catholique du Manitoba a-t-elle été replacée dans la position qu'elle occupait avant 1890?

A-t-elle été remise en possession de son autonomie scolaire?

Lui a-t-on rendu les franchises qu'elle possédait en vertu de la constitution?

Si le premier-ministre ne peut répondre affirmativement à ces interrogation—et il en est incapable—comment peut-il affirmer que la question des écoles est réglée?

En effet, qu'est-ce que c'est que la question des écoles du Manitoba? La question des écoles du Manitoba, voici en quoi elle consiste: D'après l'acte fédéral, en vertu duquel le Manitoba est devenu l'une des provinces de la confédération canadienne, la législature de cette province ne pouvait toucher en aucune façon aux écoles confessionnelles qui y existaient alors. A ce moment, les catholiques manitobains avaient leurs écoles catholiques, qu'ils soutenaient de leurs deniers, sans être obligés de contribuer en rien au soutien des écoles protestantes. Après l'union, une loi fut passée par la législature, établissant un système complet d'écoles confessionnelles; les catholiques avaient leur comité d'éducation, leur surintendant, leurs municipalités scolaires, leurs livres; ils payaient leur part de taxes scolaires et ils retiraient du trésor publics leur part de subvention. Ce régime de justice et de liberté fonctionna admirablement pendant dix-neuf ans. Au bout de ce temps, en 1890, un ministère libéral, le ministère Greenway, encore au pouvoir aujourd'hui, abrogea la loi de 1871, et les lois qui l'avaient amendée, abolit les écoles catholiques, enleva à la minorité son autonomie scolaire et décréta pour toute la province un système d'écoles publiques protestantes, ou du moins d'écoles neutres. Les catholiques réclamèrent énergiquement contre cette iniquité. Ils s'adressèrent aux tribunaux. ils firent valoir leurs griefs devant le gouverneur-général en conseil et le parlement fédéral, comme la constitution leur en donnait le droit. Bref, en 1896, le gouvernement conservateur d'alors, dirigé par sir Mackenzie Bowell et sir Charles Tupper, proposa une loi qui rendait aux catholiques leur autonomie, leur bureau d'éducation, leur surintendant, leurs instituteurs, leurs livres, et qui fut déclarée par Mgr l'archevêque de St-Boniface un "règlement substantiel, raisonnable et définitif de la question des écoles conformément à la constitution." (Télégramme du 13 avril 1896).

Cette loi véritablement réparatrice, sir Wilfrid Laurier et ses partisans en empêchèrent l'adoption. Les élections générales eurent lieu. Le chef libéral promit de faire mieux que les conservateurs, de tenter d'obtenir pour les catholiques manitobains "justice entière," au moyen de la conciliation, et, si la conciliation ne réussissait pas, d'exercer complet et entier le recours constitutionnel que fournit la loi." (Discours de M. Laurier à St. Roch).

Eh bien, voici trois ans que sir Wilfrid Laurier est au pouvoir. Il n'a pas eu le courage d'aborder de front la difficulté, comme l'avaient fait les conservateurs. Il a préféré biaiser, tergiverser, transiger. Il a négocié avec son ami, M. Greenway, et quand il a vu que celui-ci ne voulait pas rendre aux catholiques leurs droits constitutionnels, il a abandonné et sacrifié ces droits.

De l'aveu de sir Wilfrid Laurier, avec son consentement et par sa faute, la constitution reste violée au détriment de la minorité catholique manitobaine.

Il demeure acquis que, dans notre pays, les garanties constitutionnelles, les lois protectrices, les conventions et la foi publique que peuvent être impunément foulées aux pieds par une majorité injuste, du moment, que la minorité est catholique et française!

Ah! il faut avoir le courage de regarder les choses en face, et de les appeler par leur nom: ce qui est arrivé, ce qui persiste, ce qui se prescrit depuis trois ans, c'est la défaite du droit, c'est la défaite de la justice, c'est la défaite de la constitution, parce que le droit, la justice et la constitution étaient du côté de nos coreligionnaires et de nos co-nationaux.

En effet, quand bien même M Laurier aurait obtenu d'immenses concessions de M. Greenway,—ce qui n'est pas vrai,—il n'en resterait pas moins certain et manifeste que la constitution et le droit sont vaincus. Car ces concessions sont extra-légales et ultra-légales.

De par la loi inique édictée par M. Greenway en 1890, et maintenue par lui en dépit de tout, le système scolaire actuel du Manitoba, c'est l'école neutre. Nous défions sir Wilfrid Laurier ou qui que ce soit de nous démentir.

Quelles sont donc les concessions dont jouissent çà et là, subrepticement, furtivement les catholiques manitobains? Ces concessions consistent, parait-il, à pouvoir violer la loi, dans l'ombre, sans garantie contre les éventualités du lendemain. C'est le régime du bon plaisir, du caprice ministériel, de la tolérance périlleuse et aléatoire, de l'illégalité ténébreuse et sans franchise, substitué à celui de la liberté, sans entraves, de la sécurité légale, du plein jour et du droit.

La voilà, la question des écoles. La voilà dans ses différentes phases, et dans son état présent. Et après cet exposé rapide et sincère, quel homme impartial osera dire qu'elle est réglée, qu'elle "n'existe plus."

Sir Wilfrid Laurier, quoi que vous en pensiez et quoi que vous en di-iez, elle existe encore cette question douloureuse et poignante. En ce moment il y a des catholiques à Winnipeg à qui on arrache leur argent pour subventionner des écoles protestantes ou neutres, et qui sont obligés de payer encore pour soutenir les écoles conformes à leur foi religieuse.

Voilà comment vous avez réglé la question des écoles!

Voilà la "justice entière" que vous avez fait rendre aux catholiques.

Voilà le recours "complet et entier" que vous avez exercé en leur faveur.

Et vous avez l'audare de dire que vous avez tenu parole. Satisfait et dispos, vous vous frottez les mains et proclamez après dîner que tout est fini.

Non, non, sir Wilfrid Laurier, tout n'est pas fini. Sans doute il s'est produit sur cette question un apaisement de surface. Une parole auguste et souveraine pour tout catholique digne de ce nom, est venue temperer les ardeurs de la lutte, réprimer les indignations trop vives, indiquer aux revendications des opprimés une orientation nouvelle, suspendre, pour ainsi dire, les hostilités, et vous donner le temps d'être juste. Nous nous sommes inclinés devant la voix du Pontife suprême, et nous avons presque déposé les armes. Mais vous, qu'avez-vous fait? Vous avez profité de ce répit pour achever de sacrifier diplomatiquement la constitution et la justice. Aujourd'hui, les droits constitutionnels des catholique manitobains sont plus compromis qu'ils ne l'ont jamais été depuis dix ans. On a jeté à nos frères quelques os à ronger, mais ils sentent se dérober sous eux le bon et solide terrain constitutionnel sur lequel ils étaient campés, et où ils auraient fini par vaincre La loi scélérate de 1890 reste debout, intacte, toujours oppressive et tyrannique dans ses dispositions, et son auteur, M. Greenway, vient de faire en public, la déclaration suivante:

"Ce que le gouvernement peut faire et veut faire, c'est de confisquer l'octroi législatif si les règlements concernant l'administration de ces écoles sont violés. Le gouvernement conserve aujourd'hui la même attitude que celle qu'il a toujours eue depuis la passation de l'acte des écoles publiques."

C'est ainsi que la question des écoles est réglée.

Dans de telles conditions, la parole de sir Wilfrid Laurier, "la question des écoles n'existe plus," rend un son lugubre et funèbre. C'est la dernière pelletée de terre jetée sur la fosse où gisent le droit et la justice

Eh bien; non, il n'en sera pas ainsi, et le fossoyeur de Drummondville se trompe s'il croit avoir définitivement enterré cette cause sainte. D'autres fossoyeurs politiques avant lui ont cru aussi enterrer à jamais des causes également sacrées. Mais la justice et le droit sont immortels, et sir Wilfrid Laurier s'apercevra tôt ou tard qu'on ne les supprime pas avec un geste élégant et un sourire de dédain.

Commentant les mêmes paroles le "Trifluvien," s'exprime ainsi:

Il y a un demi-siècle, il y avait en Italie un homme qui s'appelait M de Cavour, ministre d'un roi qui s'appelait Victor-Emmanuel. Tous deux firent surgir une question irritante, qu'ils prirent aussitôt les moyens de régler. Il s'agissait de l'unité italienne au profit du roi de Sardaigne.

Les moyens qu'ils prirent, l'histoire les a consignés. Ils procédèrent par la fraude, la dissimulation, la fourberie, avant d'en venir à la lutte ouverte et d'écraser la faiblesse au moyen de leur force acquise. Ils accaparrent, les unes après les autres, les principautés italiennes, marquant, pour ceux qui voulaient voir, leur œuvre de son vrai caractère par la guerre au clergé, la suppression et la spoliation des ordres religieux, sous prétexte d'établir "l'Eglise libre dans l'Etat libre."

Restaient Rome et les Etats pontificaux. C'était le point difficile de la question. Après des alternatives de succès et de revers, après avoir encouragé et aidé en sous-main l'aventurier Garibaldi, en 1870, on jeta le masque, et on écrasa la force du droit du Pape par le droit de la force du roi. On s'était préalablement entendu avec Napoléon III, protecteur naturel du pouvoir temporel, mais que ses serments de "carbonaro" forcèrent à signer la convention du 15 septembre 1864, qui préparait l'évacuation de Rome par les troupes françaises. L'unité italienne était enfin accomplie, la question définitivement réglée.

Les catholiques s'obstinèrent, pourtant, à penser qu'elle ne faisait que de s'ouvrir et que, le pape prisonnier au Vatican, c'était la monarchie de Savoie prisonnière des sectes, c'est-à-dire esclave avant d'ête victime. L'auguste prisonnier lui-meme, qu'il s'appelât Pie IX ou Léon XIII, appuya constamment la revendication de son droit du "non possumus" de Pie VII, prisonnier de Napoléon Ier. Mais les sectaires, détenteurs de tous les pouvoirs pouvant se porter au secours du noble captif, ne cessent d'insister que l'unité italienne est faite pour rester, que la question est réglée et bien réglée. Le Pape prisonnier? Allons donc! il ne faut pas se moquer du monde. N'y a-t-il pas la loi des garanties?

Relisez cette histoire, M. Laurier. Ce ne sera pas sans fruit, en tout cas, pas sans intérêt, car vous y trouverez plus d'un point de contact avec votre politique. Vous vous êtes proclamé récemment le grand admirateur M. de M. de Cavour. Vous êtes, en effet, l'un de ses disciples et il est facile de voir que vous l'avez pris pour modèle. Vous êtes sans doute de ceux qui pensent que l'unité italienne est faite et bien faite, définitivement et à demeure. Il suffit, pour nous autoriser à le croire, de votre persistance à prétendre que la question des écoles est réglée, définitivement réglée.

Réglée? Oui, sans doute, à la mode de Cavour, de Victor-Emmanuel et de Napoléon III. Comme celui-ci, vous avez abandonné le droit à sa faiblesse comme fait matériel et l'avez laissé captif aux mains des sectaires. Comme M. de Cavour proclamant "l'Eglise libre dans l'Etat libre" et la laissant asservir par la révolution italienne, dans ce même discours où vous proclamez réglée une question dont la solution laisse le droit violé, vous avez trouvé le moyen de vous poser en champion des droits des minorités, de la tolérance, de la justice égale pour tous.

Vous pourriez au moins nous épargner cette ironie, quand vous n'avez de respect que pour les coups de force des majorités brutales, quand vous n'avez de tolérance que pour les violences devenues des faits accomplis, quand vous n'avez le sentiment de la justice égale pour tous que pour consacrer les injustices commises.

Pie VII, pourtant, ne fut pas toujours le prisonnier de Napoléon Ier. L'histoire se répétera et Léon XIII, ou Pie IX, ne sera pas toujours le prisonnier des sectes Cela suffit à notre foi et à notre confiance dans des jours meilleurs pour la minorité manitobaine. Pour vous, la fortune vous sourit. Elle souriait aussi à Ier en 1809 et à Napoléon III en 1864 Le premier empire croulait pourtant en 1815 et le second s'effondrait en 1870.

Plus heureux que Cavour et Victor-Emmanuel, vous avez échappé aux foudres de l'Eglise et vous vous êtes arrangé pour jouir en paix des fruits de votre politique astucieuse et tourbe. Il faut pourtant vous habituer à l'idée de payer votre dette, et cela est toujours arrivé plus tôt qu'ils ne le pensaient, aux hommes d'Etat et aux potentats qui, abusant de leur pouvoir, se sont mis dans votre situation.

E. LIANE.

UNE VIGOUREUSE PROTESTATION

Un correspondant qui signe "A Catholic Onlooker," écrit à la "Northwest Review" pour lui exprimer la stupéfaction que lui ont causée les paroles de M. Laurier.

"Que de dérision cruelle," dit ce correspondant, "il y a dans les paroles de M. Laurier, nous affirmant que six mois aprés son accession au pouvoir, il avait littéralement tenu sa promesse de régler la question scolaire." Réglée, la question scolaire, mais comment, mais où, dites-le moi? Serait-ce à Winnipeg? Je suis l'un des contribuables de la cité; je sais fort bien que depuis l'accession de M. Laurier au pouvoir, il n'y a pas eu un iota de changée à la loi des écoles en vue d'améliorer la situation des catholiques persécutés de Winnipeg. Nos écoles ont eu à lutter pour vivre; elles luttent encore. M. Laurier le sait mieux que tout autre. Il sait que nous n'avons jamais été plus qu'aujourd'hui sous le talon d'un injuste et cruel oppresseur; il le sait, et il ose néanmoins affirmer, devant un auditoire insuffisamment renseigné, que la question scolaire est réglée!

"Non, les difficultés scolaires ne sont point choses du passé; la question est aussi vivace dans Winnipeg que jamais; et quoique, dans les écoles rurales, il y ait une apparence de règlement, en vertu duquel elles fonctionnent, je connais assez les rouages intimes de ce prétendu règlement pour affirmer que tout cela n'est qu'une duperie, dont la minorité catholique de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée......"

Le correspondant finit par un appel au directeur de la "Northwest Review," lui demandant de lui ouvrir ses colonnes s'il dit la vérité, ou de le remettre en droit chemin, s'il se trompe.

Ainsi interpellée, la "Northwest Review" répond que son correspondant aurait pu, non parce qu'il blesse la vérité, mais par raison de prudence, se servir d'un langage moins vigoureux, mais que, après bonne réflexion, la "Review" est tenue, bien qu'à regret, de confesser que le "Catholic Onlooker" est parfaitement exact dans ses assertions.

UN HOMME ANXIEUX

Un correspondant qui signe "Un catholique français," mais qui usurpe peut être ce titre, se montre, dans l' "Echo," très préoccupé du sort de ceux qui, parlant notre langue, sont nés cependant en d'autres lieux.

C'est trop d'anxiété de la part d'un monsieur appuyant de toutes ses forces M. Greenway et son gouvernement, qui ont aboli l'usage officiel de la langue française en ce pays. Quand on est capable d'avaler ce gros morceau, on doit pas mal se moquer au fond d'une mesure qui pour les partisans de M. Greenway, ne serait que le corollaire logique de sa politique.

Mais ramenez brave homme la sérénité dans votre âme agitée. Il y a trois siècles que les canadiens français défendent, sauvent et font triompher la langue française en ce pays. Grâce à nous, et non pas aux autres, ceux qui nés sous d'autres cieux, viennent à nous, peuvent en profiter. Il nous fait peine d'en trouver parmi ceux-ci qui, abdiquant les sentiments qu'ils devraient puiser dans leur sang, vont sacrifier sur l'autel de l'ennemi déclaré de ce sang, se mettent à la remorque de M. Greenway qui, par une politique et des actes tangibles, par une législation frappant notre langue d'ostracisme, s'affirme comme l'homme public le plus hostile aux catholiques, aux français et à toutes les races parlant le français ou ayant un culte pour l'harmonie qui s'en dégage et berce nos esprits.

Nonobstant, on verra, au bout de ces luttes, la langue française triompher, et la franchise électorale assurée à tous ceux qui la parleront.

Du reste, le correspondant de "l'Echo" fait une admission qu'il ne faut pas négliger. Il reconnait que les Canadiens-français ne sont pas ceux que vise M. Macdonald. En effet, dit "l'Echo," parlant pour son compte, M. Macdonald n'est pas aussi maladroit."

"L'Echo dit insane"; le mot est anglais; nous ne le croyons pas français.

En tous cas, les canadien-français sont soufs. Voilà autant d'acquis.

Mais le correspondant de "l'Echo" croyant nous mettre dans l'embarra, veut que nous lui disions ce que le parti conservateur prétend faire à l'égard des colons français, belges, suisses et galiciens."

Nous sommes en mesure de satisfaire la feinte curiosité du correspondant.

Le parti conservateur entend traiter tout le monde avec justice.

Quant à la question spéciale qui nous occupe, celle de la langue française comme qualification électorale, cette langue restera l'égale de la langue anglaise. Le texte français de la constitution est autant la constitution que le texte anglais. Les deux textes sont et resteront sur un pied d'égalité. Quiconque prête à M. Macdonald une autre pensée, le juge mal.

Les colons auxquels le correspondant a l'air de s'intéresser seront donc absolument protégés Il ne restera à celui-ci que le remords d'avoir cédé à la mauvaise pensée de semer la discorde entre gens faits pour vivre ensemble, s'accorder et viser au triomphe des mêmes causes.

NOTE

—Nous avons reçu, il y a quelques jours, un article traitant de sujets variés. Cet article est bien fait, bien écrit, intéressant; c'est une espèce de chronique, très aimable de ton et très louable d'intention. Mais il n'y a qu'une signature anonyme au bas de cela. Si l'auteur de ces jolies choses est assez modeste pour désirer voiler son nom aux lecteurs, il ne doit pas cependant le cacher à la rédaction. Nous avons coutume de ne rien publier sans en connaître la provenance; ainsi nous demandons à ceux qui veulent bien nous adresser quelque chose de signer ce qu'ils écrivent, même si leur nom ne doit pas paraître dans le journal. Avec cette condition, tout collaborateur est persona gratissima.

—L'exposition agricole à Saint-Jean-Baptiste vient d'avoir lieu. Elle a bien réussi.

CHRONIQUE DU BAZAR

Le bazar organisé au profit de la nouvelle cathédrale de Saint-Boniface commencera lundi prochain à l'Auditorium, en arrière des magasins de la Baie d'Hudson.

Tout marche à souhait. Le président et les dames organisatrices du bazar ont rencontré partout le plus grand encouragement et la meilleure volonté.

Local confortable et bien décoré, tables bien fournies et vendeuses aimables, rien enfin n'a été oublié.

Nous ne saurions trop encourager notre public à se rendre aux salles du bazar ; il y trouvera une manière agréable de faire le bien et mènera ainsi à bonne fin l'œuvre qu'il a si bien commencée en prodiguant ses offrandes quand on est allé frapper de porte en porte.

Par suite de l'accident qui lui est arrivé si fâcheusement mercredi dernier, le T. R. M. Dugas ne pourra pas se rendre au bazar. C'est fort regrettable pour tous. Sa présence aurait causé beaucoup de satisfaction et d'encouragement, et lui-même, nous en sommes sûrs, aurait aimé à rencontrer la population dans ce milieu que la charité et la gaieté de tous rendront si attrayant.

En son absence, M. l'abbé Dugas sera remplacé par M. l'abbé Cloutier. Meilleur choix ne pouvait être fait.

Entrée gratuite au bazar, le jour, 10 cts le soir. Grande attraction dans la soirée : les élèves de l'École industrielle exécuteront un programme des plus intéressants.

LE "SEMI-READY"

La compagnie "Semi-Ready" vient de changer de local à Winnipeg. Les magasins sont maintenant au bloc Nanton immédiatement au nord du bloc McIntyre ; c'est la partie la plus commerciale de la ville.

Les nouveaux quartiers de la compagnie sont très beaux. En entrant sont les comptoirs et les étagères, décorés, avec des fleurs peintes, ornés de métal bien astiqué, fait en bois de chêne artistement poli. Les plafonds sont élevés et rehaussent la beauté du local.

Au fond se trouvent les garde-robes. Cette partie est sans contredit la plus intéressante.

Les habillements sont travaillés jusqu'au moment où le tailleur demande à son client de passer pour l'ajustage. Vous entrez au "Semi-ready," vous essayez un habillement, vous voyez comment il vous va, et ce dernier point est le grand avantage des vêtements "Semi-ready," sur ceux du tailleur ; on prend les dernières mesures et vous partez. Cela vous a pris 15 minutes ; le soir en rentrant chez vous, votre habillement vous attend. Il vous a coûté beaucoup moins cher que celui du tailleur et vous va pour le moins aussi bien.

LETTRE A MGR LANGEVIN

Saint-Louis School,
Keewatin, Ont., Sept. 26.

A Sa Grandeur Monseigneur A. D. Langevin, Evêque de Saint-Boniface.

Monseigneur—Vos enfants de l'école Saint-Louis désirant vous remercier de l'agréable surprise que vous leur avez procurée, m'ont choisi pour être l'interprète de leurs sentiments auprès de vous et c'est avec bonheur que je m'applique à ce devoir. Ces en effet une agréable surprise pour tous les paroissiens de Keewatin de voir à leur tête un nouveau père, et cette fois-ci, un curé que sa Grandeur toujours bienveillante pour ses diocésains, nous a envoyé pour rester et pour vivre auprès de nous.

Je suis heureux de vous remercier au nom de mes compagnons ainsi qu'au nom de nos parents, de la préférence que vous nous avez donnée.

Soyez convaincu, Monseigneur, que les enfants de l'école de Keewatin feront tout leur possible pour satisfaire leur curé et par là contribuer à votre satisfaction.

Il y a en ce moment cinquante enfants dans notre école ; Ils viennent tous assez régulièrement. Presque tous les enfants qui étaient à l'école publique sont revenus.

Nous avons la Ste. Messe tous les matins avant l'école, et j'ai le bonheur d'y assister, ainsi qu'un grand nombre de mes compagnons. Tous les jours nous prions pour vous, Monseigneur, afin que Dieu vous accorde toutes les grâces dont vous avez besoin et pour qu'il vous garde au milieu de nous.

Votre enfant dévoué et respectueux.

ROMÉO LALONDE
Saint. Louis de Keewatin

AU COLLÈGE.

Dimanche soir les officiers à l'Académie Française du collège ont pris possession de leurs charges.

Dans un langage relevé, M. E. Beaupré, le président, parla de la beauté de l'éloquence. Avec tact, il remercia ceux qui l'avaient porté au fauteuil présidentiel et se fit l'écho de tous en exprimant au R. P. Carrière, le directeur de l'Académie, la reconnaissance des élèves pour le soin qu'il donne à leur formation littéraire.

Le vice-président, M. J. Lajoie, trouva lui aussi de bonnes paroles pour remercier ses confrères.

M. A. Sabourin, premier conseiller, montra avec succès les motifs qui doivent pousser les jeunes gens à cultiver l'éloquence, à savoir l'amour de la religion et de la patrie.

M. A. Bernier, deuxième conseiller, parla de l'opportunité qu'il y aurait pour les académiciens à s'adonner à la poésie. Ainsi que ceux qui l'avaient précédé à la tribune, M. Bernier a été fort applaudi.

Après ces discours, le R. P. Blain, préfet des études, félicita les officiers de cette séance d'ouverture et souhaita à tous beaucoup de succès au cours de l'année académique.

AU TRANSVAAL

La guerre va être déclarée aujourd'hui ou demain entre l'Angleterre et le Transvaal.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Nous sommes heureux d'apprendre que le T. R. M. Dugas se porte relativement bien. Ses paroissiens font des vœux pour son prompt retour à la santé.

Le Rev. Dom Benoit et Dom Brisson sont arrivés de la Province de Québec. Dom Benoit a prêché à la cathédrale dimanche dernier. Ils sont partis lundi pour Notre-Dame de Lourdes.

A Saint-Adolphe, le 19 courant visite de Mgr l'Archevêque. Grand'messe à 10 hrs ; sermon par Sa Grandeur. confirmation ; dans l'après-midi, bénédiction d'une cloche. La fanfare de Saint-Norbert rehaussera les cérémonies par sa musique.

15 octobre : M l'abbé Rousseau sera ordonné diacre et M. Wilfrid Lalonde, sous-diacre dans la chapelle privée de Mgr à 7. hrs, a.m.

18 octobre : M. Lalonde recevra le diaconat à Saint-Pierre-Jolys, à 7½ hrs. a. m.

22 octobre : Tous deux seront ordonnés prêtres dans la cathédrale à la Grand'messe de 10 heures.

CHRONIQUE DE LA PROVINCE

(Suite de la 1ère page)

de leur toilette nuptiale: ce drapeau tricolore suspendu audessus de leurs têtes, au pied du grand Christ et portant dans ses plis l'empreinte de son Cœur adorable: ces chants liturgiques si simples, mais pourtant si beaux de la messe des noces: ces sons harmonieux de l'orgue qui tour à tour se réjouit, prie et implore: ce prêtre qui là-bas au fond du sactuaire unit son propre sacrifice à celui de son Dieu, abandonnant à un autre lui-même les droits qu'il avait jusque là sur une sœur bien aimée: ce soleil même qui filtre dans l'église jetant avec lui à profusion la chaleur, la lumière et la vie; tout cela contribua à faire de cet fête un de ces instants heureux qu'on n'oublie plus quand on les a goutés une foi et qui laisse dans le souvenir comme un rayonnement. Ce souvenir: c'est quelque chose de parfumé de frais et de gracieux comme ce que l'on éprouve au spectacle d'un beau lever de soleil, au souvenir d'une fleur rare et délicate qui vous a laissé son arome.

Le R. P. Claude qui fit l'allocution développa ce texte de l'Apôtre: "Sacramentum hoc magnum: hoc dico in Christo et in Ecclesia." Il montra la sainteté du mariage dans son origine et dans sa fin, il en tira des paroles d'enseignement, des conseils salutaires, des pensées pleines de cette délicatesse qu'a seul un cœur religieux, fraternel et sacerdotal. Nous ne rappelerons ici qu'une de ces allusions faites avec tant d'aprcpos. S'adressant à sa future belle-sœur. "Mademoiselle, dit-il, vous que bientôt j'oserai appeler d'un autre nom, dirai-je tout ce que vous avez fait pour cette église de la Vierge de Lourdes, rappelerai-je ce bazar de l'année dernière où vous vous êtes dépensée avec tant de zèle, parlerai-je de votre dévouement si connu? Non pas: car mon témoignage ne serait rien auprès de celui de la Vierge Marie elle-même que je crois entendre vous remercier et vous dire: "Mon enfant je vous bénis!"

O Eglise catholique, ô ma mère, il n'y a que toi pour t'associer ainsi à la joie de tes enfants!

Mais il faut que je m'arrête laissant ces deux familles tout à leur bonheur et les priant de recevoir mon hommage, le moindre de tous. Certes, cette cérémonie a inspiré bien des souhaits, a fait naître bien des paroles, bien des témoignages d'affection, bien des vœux de prospérité et de bonheur!

La prose même n'a pu suffire pour satisfaire tous ces sentiments du cœur.

Cependant il est un sentiment, il est un témoignage plus élevé que tous ceux ci. Ce témoignage de bonté qui doit vous être plus précieux et plus sensible, chers époux, parce qu'il est plus rare; plus religieusement accueilli aussi parce qu'il part d'une autorité plus sainte et plus haute, c'est celui de notre vénérable Archevêque luimême vous donnant en termes si bienveillants sa paternelle bénédiction.

O mes chers amis, que cette bénédiction soit sur vous tous les jours de votre vie, "permaneat semper," qu'elle soit sur vous à son déclin, qu'elle console votre dernier jour, qu'elle vous ouvre le ciel!...Voilà mon souhait à moi.

J. Fr.

UNE FEMME RECONNAISSANTE

Dit que les Pilules Roses du Dr Williams lui ont sauvé la vie

Confinée au lit pendant plus d'un mois et presqu'incapable de se mouvoir—On devait la faire manger comme un enfant—Paroles de reconnaissance et de louanges.

De "La Tribune," Deseronton, Ont.

Mme Wm Doxtater, dont le mari travaille à la ferme Rathburn, Deseronto, est bien connue dans la ville et la contrée environnate, son domicile ayant toujours été dans le voisinage. Mme Doxtater a passé par les phases d'une maladie cruelle et on disait qu'elle attribuait sa guérison à l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams, un reporter de "La Tribune" fut envoyé pour s'enquérir des faits. Il parait que la maladie de Mme Doxtater date de la naissance d'un enfant, le 15 février 1899, alors qu'il fut trouvée nécessaire de lui administrer le chloroforme. Le choc fut plus rude qu'elle n'était capable de le supporter, et il en résulta une paralysie partielle, pendant la durée de laquelle sa vie fut en danger. Mme Doxtater donne les renseignements suivants: "Avant la naissance de mon enfant, j'avais joui d'une très excellente santé, mais après cet événement, ma santé m'abandonna, entièrement, je dus garder le lit pendant plus d'un mois, et deux médecins étaient à mon chevet. J'étais si faible que je ne pouvait me tourner dans mon lit et il fallait me prendre comme un enfant. Le peu de nourriture que je prenais devait m'être donnée par mes amies. Pendant ce temps j'endurais de grandes douleurs, surtout dans les jointures des hanches et un côté était paralysé depuis l'épaule jusqu'au pied. Les médecins ne pouvaient me dire de quelle maladie j'étais atteinte, et les remèdes qu'ils me donnaient ne me faisaient aucun bien.

Je devins découragée, car je pensais que j'allais certainement mourir. Je devins très nerveuse et je ne pouvais presque pas dormir. Aussitôt que je m'endormais, je m'éveillais en sursaut comme si quelqu'un m'avait fait peur. J'étais dans cet état quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et je ne saurais dire combien je suis reconnaissante d'avoir suivi son conseil. Après avoir pris la troisième boite, je pouvais quitter le lit et me promener un peu dans la maison. Après en avoir pris six boites, j'avais gagné assez de force pour pouvoir faire les travaux du ménage. Je pouvais manger mes repas avec goût. Maintenant je dors bien et je gagne des forces chaque jour. Mes amies ont été surpriser de ma prompte guérison, après que j'eus commencé à faire usage des Pilules Roses du Dr Willians et je crois que sans elles, je ne vivrais pas aujourd'hui. Je serai contente si mon témoigne peut servir à indiquer à d'autres personnes souffrantes le chemin qui conduit à la santé.

Les gens faibles ou nerveux, et dont la santé est minée recouvreront la santé et la force en faisant usage, en suivant les directions des Pilules Roses du Dr Williams. Elle enrichissent le sang et stimulent les nerfs fatigués et délâbrés. On ne devrait jamais accepter de subtituts, car ils n'ont jamais opéré de guérison. On peut se procurer les véritables Pilules chez tous les marchands de remèdes, ou de la Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont., à 50c la boîte ou six boites pour $2.50.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Le C. P. C. n'a jamais vendu autant de terrains que cette année.

—Le chœur de la cathédrale prépare du chant pour les fêtes de Noel.

—On vient de recevoir à Winnipeg de bons échantillons de blé, d'avoine et d'orge du Yukon.

—M. Ferdinand Cloutier vient de transporter son magasin de Winnipeg dans le local occupé autrefois par le "Semi-Ready;" il a aussi transporté au même endroit son magasin de Saint-Boniface.

—Melles Azilda et Roberta Talbot, sœurs de Mde Ferdinand Cloutier, de Winnipeg, partent ce soir pour la province de Québec. Vendredi dernier, Mde Dixon donnait en leur honneur une très jolie soirée; dimanche, nouvelle et très agréable réunion chez M. Cloutier,

M. A. Lemay, le populaire marchand de cette ville, fait aussi le commerce de charbon, ainsi que le faisait M. Elie Chamberland. Ses prix sont ceux de Winnipeg, pas un centin de plus. Nous croyons savoir que M. Lemay est prêt à donner entière satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur clientèle.

—Voir dans une des vitrines de MM. Guilbault et Côté une lampe magnifique, l'un des nombreux et riches objets offerts à ceux qui payant, leurs marchandises comptant, recueillent un assez grand nombre de timbres de commerce (trading stamps) pour remplir le livret donné à cet effet. Achetez comptant chez MM. Guilbault et Côté, et demandez vos timbres de commerce.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 10 Oct. 1899.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 17	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 16
Fromage	0 10½	à	11½
Œufs frais, la doz	0 00	à	16
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 25	à	0 25
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05

GRAINS.

Blé dur, par minot	0 58	à	60
Avoine, par minot	0 28	à	0 30
Orge "	0 28	à	0 30

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 95
" Strong Baker	1 70
" Manitoba Baker	1 50
" Imperial Baker	1 30
" Superieure XXXX	1 05
" Nestor	90
Gru, la tonne	12 50
Son, "	9 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

The Canadian Northern Ry. Co.

Prendra effet le 18 juin, 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—Mar, merc, jeu et samedi		7 15	
Lun, mer, mar, ven			19 00
P. la Prairie—Mar, jeu mer et samedi		9 15	
Lun, mar, mer, ven			16 30
Gladstone—Mar et jeu		11 00	
Mer et samedi		11 30	
Lun et mer	14 55		
Mar et ven	14 30		
Dauphin—Mar et jeudi, pour le sud			15 00
Mer et sam, pour le sud			17 20
Jeudi, à Cowan		15 30	
Sam, "		18 30	
Mar et jeu, à W'pegosis		16 00	
Mar et ven	8 30		
Lun et mer	10 45		
Ven, pour Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi	2 30		
Lundi	6 00		
W'pegosis Mar et jeu			18 15
Mercredi	7 00		
Vendredi	5 00		

D. B. HANNA, Surintendant.

NORTHERN PACIFIC RY.

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago, Toronto, Montreal, Spokane, Tacoma, Victoria, San Francisco....
Départ (quotidien) ... 1.00 p.m.
Arrivée (quotidien) ... 1.50 p.m.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Portage-la-Prairie et points intermédiaires
Départ (quotidien ex. dimanche) ... 4.45 p.m.
Arrivée (quotidien ex. dimanche) ... 10.45 a.m.

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Embranchechement Rivière Souris, Belmont à Elgin
Départ, Lundi, Mercredi, Vendredi 10.55 a.m
Arrivée Mardi, Jeudi, Samedi ... 3.55 p.m

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul.
H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No 41

—A la place de Georges, je penserais, quant à moi, ce qu'il pense, affirma Apettini, et de même que lui, entre Mademoiselle de Phebade, eut-elle des millions, et la mignonne sans un sou, je n'hésiterais pas.

—Parce que vous ne tenez compte que du minois. Gardella est une poupée. Antoinette est une femme. Les hommes sont bêtes comme des enfants.

—C'est pour cela qu'ils aiment les poupées.

—En attendant, vous savez que je pars pour la campagne et que je compte sur vous et sur ces dames le plus tôt possible.

—Je le sais, et je connais même le jour de votre départ fixé à après demain.

—Qui vous a si bien renseigné?

—Gardella. Je l'ai rencontrée en venant."

Le visage de la comtesse reprit son expression dure, mais elle ne fit pas de réflexion. Après un temps, elle demanda:

"Ne verrai-je pas ces dames avant mon départ?"

Apettini ne voulut pas prendre sur lui de rien promettre.

"Voulez-vous venir demain dîner à la maison? proposa-t-il. Vos gens ne se plaindront pas d'avoir un peu plus de temps pour les préparatifs du voyage et vous nous ferez plaisir."

Le visage de la comtesse s'éclaira.

"J'accepte.

—Pourvu qu'Antoinette ne me garde pas rancune de lui avoir préféré Zoé," pensait la comtesse en reconduisant le marquis.

Elle ajouta, toujours à part:

"J'ai vraiment joué de malheur avec cette abominable moldave. C'est une leçon dont je saurai profiter."

XXX

Gardella accompagnée de sa femme de chambre, arriva à Vincennes à l'heure convenue. Ce fut le général, dont la voiture stationnait devant la porte de Madame Riquard, qui vint à la rencontre de Gardella. Il l'attendait depuis un quart d'heure.

"Je vous sais gré, ma chère enfant, de vous être souvenue de mon desir."

Il l'emmena dans le salon. Madame Riquard s'empressa autour d'elle et envoya sa petite servante chercher Raynal, encore en train de lézarder au soleil, suivant son expression. L'insensé arriva avec son inertie et son indolence accoutumées. A l'aspect de sa fille, il jeta son exclamation ordinaire et retomba dans sa somnolence d'idiot. Gardella l'embrassa avec la tristesse qu'elle ressentait involontairement chaque fois, au contact du malheureux, et comme il ne réclamait pas sa présence, Madame Riquard le fit reconduire au jardin. La femme de chambre qui avait accompagné Gardella, en parisienne heureuse de respirer un peu, s'y était déjà installée de son côté.

"Maintenant, nous allons causer," dit le général, s'adressant à haute voix à Gardella, afin que Madame Riquard comprit, qu'elle aussi, devait se retirer.

Elle ne se fit pas réitérer cette invitation indirecte, et s'en alla rejoindre Raynal, en emportant sa corbeille à ouvrage.

Elle se plaisait, par les belles après-midi, lorsqu'elle ne sortait pas, à travailler auprès de son malade.

Dès que le prince de Forbach et Gardella se trouvèrent seuls, la jeune fille eut un élan:

"Ah! général, s'écria-t-elle, quel soulagement de pouvoir enfin vous ouvrir mon coeur!"

Il la regarda surpris.

"Je croyais que c'était moi qui avais à vous parler. Mais commencez."

Elle s'empressa d'obéir, et raconta avec une confiance et une simplicité d'enfant, la vérité tout entière.

M. de Saugru l'écouta sans l'interrompre.

"Ainsi, murmura-t-il, c'est vrai vous aimez M. de Noirmont?"

Elle inclina la tête.

"Je regrette de ne pas l'avoir su plus tôt, je vous eusse épargné les désagréments qui résultent pour vous de la demande de mon fils."

Un ombre avait passé sur la figure du noble soldat. Gardella s'en apperçut.

Elle murmura:

"Je vous cause une déception."

Il eut un sourire sincère, quoique contraint.

"Ce n'est pas plus de votre faute que de la mienne. Sans doute, cette nouvelle sera pénible à Gontran. Cependant, les dénonciations de Mademoiselle Ricarez lui ont servi d'avertissement, et c'est en pressentant ce qui est, qu'il souhaitait ainsi que moi, de savoir par vous à quoi s'en tenir. Néanmoins, soyez-en sûre, même après ce qui vous a été reproché publiquement, aucun soupçon de mésestime pour vous ne s'est fait jour dans sa pensée. Il a conclu que vous aviez pris des engagements antérieurement à sa demande, ce qui était votre droit, et, quelque chagrin qu'il en éprouve, il se résignera à voir dans M. de Noirmont le rival que vous lui préférez. Ce que vous m'apprenez de la comtesse me surprend et dement sa grandeur d'âme à votre égard.

—La question pécuniaire n'est pas étrangère à ses refus, objecta Gardella essayant de défendre sa bienfaitrice. Madame de Noirmont a subi des pertes d'argent considerables et elle se trouve dans l'obligation de réparer les brèches faites à sa fortune."

Le général eut un mouvement d'ironie.

"Elle compte sur la dot de sa bru pour fermer les brèches?

—Il faut bien.

—Au moins son fils est plus désintéressé, lui?"

Le visage de Gardella se couvrit de rougeur.

"Il m'aime!"

M. de Saugru secoua la tête.

"Pauvre enfant! Cette conviction vous est douce, je le devine; mais songez-y, où vous mènera ce sentiment, si, ce que je ne blâme pas, vous respectez la volonté de la comtesse?"

Les yeux de Gardella s'attristèrent.

"Aussi, je le sais."

Il la regarda bien en face.

"Vous accepter cette conclusion?"

Ce fut elle, à son tour, qui le regarda en face.

"Que faire?

—Tâchez de vous dominer et cherchez dans une affection moins violente, mais durable, les bases du bonheur conjugal."

Elle crut entrevoir sous ce conseil, une allusion à Gontran, et se défendit vivement non sans une pointe de dépit.

"Ce serait une tentative vaine. J'aime Georges et il m'aime. Lui et moi, nous ne nous marierons pas. Peut-être même se mariera-t-il avec une autre. Je me prépare à cette épreuve. Mais nous ne nous séparerons pas... et dans la certitude de son amour pour moi, je puiserai les compensations de mon sacrifice."

Le général ne la comprit pas. Elle avait parlé très vite et ne s'était pas clairement expliquée. Il la questionna, et lui fit répéter ce qu'elle venait de dire. Elle mit toujours une certaine réticence dans ses réponses. Elle ne voulait pas dire jusqu'où allait l'égoïsme de la comtesse. Il lui en coûtait de dévoiler le prix qu'elle avait mis à sa reconnaissance. Elle craignait, si elle entamait ce chapitre, d'aller trop loin, de se laisser emporter par l'indignation sourde qui grondait en elle et qu'elle ne pouvait maîtriser que par le silence. Le général comprit qu'elle lui cachait quelque chose. Mais il insista si adroitement qu'elle finit, malgré elle, peu à peu, par tout lui révéler.

"Cette femme est cruelle, jusqu'à l'absence de tout sens moral," conclut-il.

Gardella protesta d'un brusque mouvement, qu'elle ne put réprimer.

"Général ne parlez pas ainsi de Madame de Noirmont! Je me serai mal expliquée. Je vous jure qu'elle est bonne et généreuse. Vous m'avez arraché la vérité et je me reprocherais de vous l'avoir confiée, si je savais que mes paroles dussent contribuer à vous donner une mauvaise opinion d'elle. Elle calcule assurément et, dans sa situation, ce n'est que de la prévoyance. La preuve en est qu'elle n'a point calculé, en me recueillant et en me gardant. J'ai été comblée par elle de tant de biens, que j'ai pu devenir un objet d'envie pour nombre de jeune filles nées dans le grand monde, au sein de la fortune. Mon malheur est d'aimer Georges contre sa volonté, et d'en être aimée. Sans ce malheur, qui fait cependant ma joie, jamais la comtesse n'eut cessé de me traiter comme une mère traite une fille chérie. N'est-il pas naturel que je me sacrifie. Je ne dois rien, en somme, à Georges, et je dois tout à la comtesse. J'ai déjà trahi mes promesses à la comtesse en avouant mon amour à son fils. C'est une faute qui me rend bien coupable, bien ingrate envers elle. Certes! je ne l'ai point fait délibérément et ma conscience est tranquille: mais vous le voyez, vous le comprenez, à la nécessité d'obéir aux ordres de Madame de Noirmont s'ajoute maintenant pour moi un devoir de réparation, je ne veux pas être ingrate et je le serais si..."

Le général l'arrêta.

"Soit immolez-vous. Ce n'est peut-être pas votre devoir, mais votre droit seulement, songez-y ma pauvre enfant, du moment où vous entrez dans la voie du sacrifice, il faut y entrer avec courage et étouffer sincèrement votre amour."

Elle joignit les mains.

"Cesser d'aimer Georges! me résigner à ne plus en être aimée! Jamais! plutôt la mort.

—Cela étant, c'est votre conscience que vous devez immoler. Passez outre comme le désire Georges, aux volontés de votre bienfaitrice, et épousez-le."

Elle tressauta. "Que me conseillez-vous?"

Il hocha la tête.

"Il n'y a pas de milieu, si vous ne faites ni ceci ni cela, que pouvez-vous faire?"

—Obéir à Madame de Noirmont et garder l'amour de Georges.

—Ce n'est pas possible.

—Si.

—Et où sera, dans ce cas, votre sacrifice?"

Elle releva la tête et son visage s'illumina.

"Georges, même en épousant une femme qu'il n'aimera pas, élèvera moralement pour la vie une barrière entre nous."

M. de Saugru eut un geste de pitié.

"Que voilà bien un raisonnement qui accuse toute votre inexpérience! Vous croyez que vous pourrez par la seule loi du devoir, et par la seule force de votre volonté, résister à cette épreuve surhumaine de voir l'homme que vous aimez l'époux d'une rivale qui, ne fut-elle point aimée, aura des droits que vous n'aurez pas et en raison desquels, si elle se doute de vos sentiments pour son mari et des siens pour vous, elle vous fera, et avec approbation de sa conscience et de tout le monde, chasser honteusement de son foyer.

A Suivre